



MAIRIE DE DOMALAIN
(Ille et Vilaine)

2022 -
Registre des délibérations

République Française

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 7 MARS 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le sept mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de DOMALAIN s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur OLIVIER Christian, Maire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux, le 3 mars 2022.

Présents : OLIVIER Christian, TESSIER Daniel, PINCEPOTCHE Monique, DESILLE Yvan, CHEVRIER Christine, GALLON Loïc, DOINEAU Brigitte, BASLE Marie-Josèphe, RESTIF Isabelle, ESNAULT Véronique, DUFLOS Béatrice, DAULAINÉ Laurent, PALIERNE Fabrice, HUET François, JARRY Emilie.

Nombre de conseillers	:	19
En exercice	:	19
Présents	:	15
Pouvoirs	:	3
Votants	:	18

Absents excusés ayant donné procuration : GUEGUEN Frédéric (pouvoir à Christian OLIVIER), FURON Maryse (pouvoir à Christian OLIVIER), VETIER Anthony (pouvoir à Béatrice DUFLOS).

Absents excusés : RENAULT Serge.

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : JARRY Emilie

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 février 2022 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

-Projet de Construction de la salle polyvalente : Présentation de l'Avant-Projet Sommaire.

QUESTIONS DIVERSES

2022070301 Projet de Construction de la salle polyvalente : Validation de l'Avant-Projet Sommaire

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération en date du 4 octobre 2021, la commune de DOMALAIN a missionné en qualité de maître d'œuvre le cabinet MICHOT ARCHITECTES dans le cadre du projet de construction de la salle polyvalente.

La phase Esquisse a été approuvée par délibération du conseil municipal en date du 10 janvier 2022.

Monsieur Le maire et l'architecte -François MICHOT- présentent au conseil municipal l'Avant-Projet Sommaire du projet retenu par le comité technique en date du 22 février 2022.

Monsieur Le maire rappelle également au conseil municipal que, sur proposition du maître d'œuvre, le comité technique souhaite que le niveau sonore de la salle soit réévalué à la baisse en passant de 115 à 95 DB.

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif à l'A.P.S,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Codes des Marchés Publics,

VU la délibération du conseil municipal du 4 octobre 2021 missionnant en qualité d'architecte MICHOT François,
VU la délibération du conseil municipal du 10 janvier 2022 approuvant la phase Esquisse du projet ;
VU l'Avant-Projet Sommaire du projet,
CONSIDERANT que l'Avant-Projet Sommaire du projet de construction de la salle polyvalente est jugé conforme aux attentes de la commune,

➤ **DECISION :**

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

- DE VALIDER l'Avant-Projet Sommaire du projet.**
- De diminuer le niveau sonore de la salle de 115 à 95 DB.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

QUESTIONS DIVERSES

- **Permanences des élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022.**
- **Permanences des élections législatives des 12 et 19 juin 2022.**
- **Repas du CCAS le samedi 2 avril 2022 à 12h00, salle polyvalente.**
- **Cérémonie des doudous le 28 mai 2022 à 10h00, centre culturel.**

N° DELIBERATION	Objet de la délibération	Date d'affichage	Date d'envoi en préfecture
2022070301	Projet de Construction de la salle polyvalente : Validation de l'Avant-Projet Sommaire	10032022	10032022

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Le prochain Conseil municipal aura lieu le 14 mars 2022

Le secrétaire de séance,
JARRY Emilie